



## Se donner les moyens pour poursuivre

# NOTRE ACTION

Après avoir salué les déléguées qui se sont ajoutées à celles du conseil fédéral, la présidente de la Fédération a déclaré ouvert le congrès spécial portant sur les finances. Voici l'essentiel de son message.

« Hier (mardi 3 juin), je me demandais ce que j'aurais de nouveau ou de différent à dire qui n'ait été déjà dit, au cours des dernières instances, sur la situation financière de la Fédération. Et puis, je me suis dit finalement que le débat qu'on fait aujourd'hui sur les finances, c'est bien plus qu'un débat d'argent. C'est d'abord et avant tout un débat pour assurer à la Fédération sa capacité d'intervention dans tous les champs d'activités que sont les nôtres. C'est aussi pour protéger et pour développer des services qui garantissent aux infirmières et aux infirmiers que nous représentons le respect de leurs droits comme travailleuses et travailleurs, comme professionnelles et professionnels de la santé et comme citoyennes et citoyens.

« En l'an 2000, nous avons d'abord fait un large débat sur la pertinence d'affiliation à une centrale syndicale qui nous a conduit à examiner l'ensemble des services que nous dispensons tant à nos militantes qu'aux infirmières, et qui s'est conclu au congrès de 2001. Ce débat a permis de constater qu'il fallait renforcer notre organisation là où c'était requis de le faire. De plus je crois que les deux dernières journées de conseil fédéral permettent de voir et de comprendre l'importance des dossiers que nous menons. Des dossiers d'ailleurs très étoffés qui ont des conséquences énormes sur notre avenir comme infirmières et sur celui du réseau de la santé.

« Qu'on parle des effets de l'ALENA ou de la ZLEA, de la privatisation ou du partenariat avec le secteur privé, nous sommes maintenant toutes convaincues que cette réalité est à nos portes. Au congrès de 1998, où nous avons discuté de la mondialisation, bien peu d'entre nous étions capables de faire des liens entre les tractations qui se passaient au plan international entre les gouvernements et les grandes compagnies multinationales, et notre quotidien de travailleuses de la santé.

« La deuxième journée du conseil fédéral, une conférencière invitée, Mme Martinez, nous livrait des informations sur son pays l'Argentine, où la situation s'est dégradée d'une manière dramatique ce qui fait qu'aujourd'hui il n'y a plus de classe moyenne, que tous les services sont remis en cause. Pourtant l'Argentine, il y a quelques années, avait un niveau de vie parmi ceux les plus élevés de l'Amérique latine. C'est également au cours de cette même journée que nous avons eu la présentation d'un résumé expliquant entre autres la portée de l'ALENA et de la ZLEA et finalement un rapport sur notre participation, en République dominicaine, à la première conférence internationale sur le droit des peuples à la santé. Avec ces informations, et ces échanges, on ne peut que constater qu'on ne peut fermer la porte à des dossiers de cette nature sans compromettre, pour demain, la capacité de dispenser des services de qualité, en quantité suffisante et aux endroits requis pour répondre aux besoins de la population.

« Plus près de nous encore, dans notre organisation, nous vous avons présenté hier, un outil, Guide d'évaluation: sécurité des lieux, pour procéder à une marche exploratoire dans vos établissements, et ainsi prévenir des situations de violence. Plusieurs d'entre vous sont venues nous dire que c'est avec un document comme celui-là que vous êtes en mesure de poursuivre votre réflexion et de convaincre les infirmières de la nécessité d'agir, de rompre le silence.

« Un rapport d'un exercice de la planification de la main-d'œuvre réalisé dans le CLSC Orléans nous a aussi été transmis. Le conseiller nous expliquait tout ce qui s'était fait dans cet établissement. Il nous informait qu'un tel exercice avait demandé neuf journées de rencontres sans compter les travaux qu'il a lui-même faits avec les militantes locales et les infirmières.

Si nous ne pouvons compter sur des ressources financières suffisantes pour vous appuyer dans vos démarches, pendant combien de temps encore, serons-nous capables de maintenir ce rythme et de répondre aux besoins des infirmières?

« Restreindre ce débat uniquement à l'aspect monétaire, c'est nier l'importance de la défense des intérêts de nos membres. Regardez chacune et chacun dans vos établissements, le nombre de dossiers d'assurance-salaire contesté par l'employeur, contesté par la compagnie d'assurances, le nombre de refus de réintégration au travail sont de plus en plus monnaie courante. Les dossiers de réclamation d'une journée de travail se font de plus en plus rares. Maintenant les dossiers qui se rendent à l'arbitrage, sont principalement ceux qui remettent en cause le lien d'emploi des infirmières. Quelle sera leur capacité d'être autonomes financièrement si elles n'ont plus d'emploi, si elles n'ont plus d'assurance-salaire ou d'assurance-invalidité, qu'advient-elles? Pourtant, des dossiers de cette nature coûtent des sommes phénoménales. On m'informait, la semaine dernière, du cas d'une infirmière qu'on tente de faire réintégrer au travail et où nous avons, dans les trois premiers jours d'audition – ce n'est pas encore terminé – eu recours aux services d'un psychiatre à plein temps lors de l'audition pour qu'il entende ce que disait l'expert de l'employeur et qu'il témoigne de l'état de santé réel de notre travailleuse. Saviez-vous que financièrement, à coup de 3000 \$ par jour, 1500 \$ par demi-journée, c'est déjà 12 000 \$ qui ont été investis, et ce, uniquement pour un médecin dont on a besoin pour faire la preuve que notre infirmière peut retourner au travail. Des dossiers comme ceux-là, on les compte par dizaines.

Parce que les infirmières sont de plus en plus malades, parce qu'elles voient leur santé diminuée, nous avons non seulement l'obligation mais aussi la responsabilité de les défendre. Qui, demain, paiera pour cela? Bien peu d'organisations syndicales au Québec assument les frais d'expertises, comme on le fait, à la Fédération. Certaines offrent un maximum 1000 \$ et pour les coûts excédentaires il appartient à la travailleuse ou au travailleur de trouver l'argent.

« C'est comme cela d'ailleurs dans la majorité des organisations syndicales pour ne pas dire dans toutes les organisations syndicales. Chez nous, lorsqu'on verse une contribution ou une cotisation à la Fédération, c'est aussi pour partager les risques... On peut facilement se poser la question demain est-ce que ce sera moi qui serai malade et dont l'employeur ne voudra plus... est-ce que demain ce sera moi qui aurai besoin de services d'experts parce que j'ai eu un accident de travail et qu'on veut me laisser tomber comme une vieille chaussette... Il n'y a personne qui peut prétendre n'avoir jamais besoin du soutien de la Fédération...

« Lorsqu'on parle de la situation de la Fédération, ce n'est pas uniquement la situation liée aux dossiers, c'est aussi la situation liée aux mandats de base. Je pense ici aux dossiers d'arbitrages et de griefs, aux dossiers de santé et sécurité, aux dossiers plaidés devant l'OIIQ. Vous êtes à même de constater quotidiennement l'utilisation large que font les employeurs, des doubles sanctions, des suspensions ou, encore, des congédiements. S'ils ne sont pas certains de gagner une cause, ils se présentent tout simplement devant l'OIIQ pour que l'infirmière perde son permis d'exercice; pour eux le problème est réglé à la source.





À la FIIQ, ces dossiers là nous avons choisi de les défendre et ils impliquent un partage entre toutes les infirmières.

« Au cours des derniers mois, on a fait beaucoup de discussions sur l'avenir de la Fédération. Que devrait être cette Fédération? Comment devrait-elle être développée dans les prochaines années? Devons-nous la renforcer? Un des éléments majeurs qu'ensemble nous avons partagé et sur lequel nous avons échangé, c'est bien celui de la formation et de l'éducation syndicale. Comment vous outiller pour être capables de faire face à la musique qui n'est plus, évidemment, ce qu'elle était.

« Quand j'ai débuté comme militante syndicale, il y a plus de 26 ans, on faisait un grief de temps en temps. Aujourd'hui, vous avez à composer avec une multitude de dossiers et à intervenir dans de nombreux champs d'intervention (violence, planification de la main-d'oeuvre infirmière, organisation du travail) et un des objectifs de la FIIQ DE DEMAIN, c'est de vous outiller et de vous soutenir afin de répondre à la demande de services de vos membres.

« C'est certain que sans les services de base, sans les dossiers que nous menons en santé, en condition féminine, en santé et sécurité, en organisation du travail, la FIIQ ne serait pas ce qu'elle est : une organisation respectée, une organisation interpellée chaque fois que le réseau de la santé est questionné, une organisation à qui on demande son avis quand des changements se vivent en santé, une organisation crédible. La FIIQ ne serait pas ce qu'elle est si nous n'avions pas, au fil du temps, bâti une organisation qui avait non seulement un discours mais qui avait aussi une réflexion solide appuyée sur des actions concrètes. On ne fait pas juste discourir, on enracine nos propos dans des dossiers étoffés.

« Dans le Réseau de la santé et dans le secteur privé, on entend beaucoup faire plus avec moins. Chez nous, on fait plus avec moins depuis plusieurs années. On fait plus avec moins à un point tel qu'on a vécu dans l'organisation beaucoup

de situations d'absence maladie chez les salariées. Nous ne pouvons en demander plus. Nous ne pouvons pas demander à nos salariées de faire deux jours dans un. Si ce n'est pas possible pour vous ce n'est pas possible non plus pour les employées.

« Nous ne pouvons pas non plus sacrifier des dossiers comme celui de la condition féminine, de la violence, de la discrimination ou, encore, ceux de santé et sécurité au travail, de santé et la défense des services publics. C'est clair que sans ces interventions, la FIIQ n'est plus la FIIQ. Certes, on pourrait demain, éliminer tout cela, puis on se concentrerait sur les relations de travail et la négociation. Dans un tel contexte, à quoi la FIIQ ressemblerait-elle demain? Nous n'aurons plus besoin de nous voir en instance, on pourrait ainsi récupérer 1 million de dollars par année. Avec strictement des dossiers de relations de travail et des griefs, on pourrait encore récupérer plus de 1 million de dollars. Est-ce que la vie syndicale de la Fédération, des syndicats et des membres serait la même sans cette capacité que nous avons de mener des dossiers...

« Nous croyons comme membres de l'Exécutif, qu'il faut revoir la base de financement de la Fédération, que cette base doit être haussée. Vous connaissez notre proposition et nous croyons fermement que c'est ici, ensemble, que nous devons voir ce qui est le mieux pour la Fédération, ce qui est souhaitable pour les infirmières du Québec et comment nous allons parvenir à maintenir et à améliorer des services d'une grande qualité pour les 45 500 infirmières que nous représentons .

**Je nous souhaite une journée de débats fructueux et, bien sûr, que cette fédération-là vive, se développe et soit encore mieux à même de répondre demain aux besoins de l'ensemble des infirmières du Québec. »**

# Ensemble SOLIDES, SOLIDAIRES

C'est avec des applaudissements que les déléguées ont spontanément salué leur décision d'augmenter la cotisation que les syndicats doivent verser à la Fédération. En effet, c'est lors de la troisième journée de rencontre que se tenait le Congrès, à l'ordre du jour duquel les finances de la Fédération et la hausse de la cotisation fédérale apparaissaient.

Après le message d'ouverture de la présidente, la trésorière, Lise Martel, a partagé avec les déléguées la situation financière de la Fédération. Elle a d'abord rappelé l'importance qu'avait ce débat sur l'avenir de l'organisation : « il y va non seulement de l'avenir de l'organisation mais il y va également de sa crédibilité. Pour nous, les membres de l'Exécutif, augmenter les revenus de la Fédération est essentiel et capital. Nous avons amorcé ce débat au conseil fédéral de mars; depuis, nous avons toutes et chacune poussé et alimenté notre réflexion, à l'aide de documents et d'échanges. Maintenant, il nous appartient de prendre la meilleure décision pour l'ensemble des infirmières représentées par la FIIQ. »

Cette décision devrait permettre à l'organisation de poursuivre sa mission de défendre les droits et les conditions de travail et de vie des infirmières, sans oublier d'assumer celle de prendre part aux grands débats sociaux et d'être de celles et de ceux qui interviennent et luttent pour protéger des droits aussi fondamentaux que celui du droit à la santé, à l'éducation, au travail...

Ainsi, après avoir débattu pendant quelques heures, après avoir échangé leur points de vue et soupesé les arguments pour et ceux contre, la délégation a décidé très majoritairement que la cotisation annuelle versée par les syndicats affiliés à la Fédération passera de 384,85 \$ à 486,66 \$. Ainsi, à compter du premier janvier 2004, le pourcentage de cotisation fédérale sera donc de 1,2 % du sixième échelon.

Pour les déléguées, l'augmentation des revenus de la Fédération est devenue nécessaire, il fallait donc agir sur plusieurs niveaux :

- des modifications à la péréquation étaient nécessaires afin de rendre plus équitable, pour l'ensemble des syndicats, le soutien à la vie syndicale;
- des ajustements dans l'application de la politique de remboursement des dépenses aux instances et à la formation s'imposaient;
- la correction à court terme des prévisions budgétaires pour l'année 2003 en raison du maintien des interventions et des services à donner;

- l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action et du plan de suivi du dossier FIIQ DE DEMAIN;
- la responsabilité qu'a la Fédération en tant qu'employeur : l'équité salariale et le renouvellement des conventions collectives;
- la stabilisation de la réserve négociation.

Ce sont, entre autres, ces motifs qui ont poussé les déléguées à endosser très largement la recommandation du Comité exécutif.

De plus, pour plusieurs, il était impensable de diminuer quelques services directs aux membres, on pense ici à la défense des membres dans des dossiers de santé et sécurité au travail, de congédiement, d'assurance-salaire où les coûts reliés à leur défense ne cessent d'augmenter. En effet, on constate que depuis 1998 le nombre de dossiers en SST a triplé et que les honoraires versés aux médecins pour défendre les infirmières dans les dossiers de grief et de santé et sécurité au travail ou encore de plainte à l'OIIQ sont passés de 150 000 \$ à plus de 300 000 \$ en 2002. Pour ne citer que deux exemples: le coût total de la défense d'un dossier de grief portant sur l'assurance-salaire couvrant une période de six semaines non payée est de 11 000 \$. Ce coût comprend presque exclusivement des expertises médicales. Quant à un dossier de SST, on évalue le coût moyen relié aux experts et aux témoins à environ 5 000 \$.

Bon nombre de déléguées ont également soulevé le fait qu'il est important, voir fondamental, de laisser en héritage aux futures militantes une organisation comme la FIIQ est depuis sa fondation : solide, forte, combative, déterminée, crédible, et dans laquelle les membres se reconnaissent. « Il est de notre responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent et de se donner collectivement les moyens de poursuivre notre lutte. »

Afin d'assurer la pérennité de l'organisation et de lui permettre de demeurer l'outil collectif des infirmières, les déléguées ont donné à leur Fédération les moyens financiers pour soutenir leurs décisions, leurs positions, leurs orientations et leurs actions. Elles se sont dites que pour avoir et conserver ainsi une FIIQ solide et solidaire il était impératif de se donner des ressources financières à la mesure de leurs choix.



## FIIQ EN ACTION

VOLUME 16, NUMÉRO 4 •  
JUILLET 2003

Ce journal est publié par le service Communication-Information.

Site Internet : [www.fiiq.qc.ca](http://www.fiiq.qc.ca)  
Courriel : [info@fiiq.qc.ca](mailto:info@fiiq.qc.ca)

Publié après chaque instance de la FIIQ, ce journal a un tirage de 45 500 exemplaires. Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention «Reproduit de la publication FIIQ en Action». ISSN 0838-4207